



UNIVERSITÉ DE NANTES

**Procédure d'inscription**  
**Master 2 Ingénieries de l'enseignement et de la formation en FLE**  
**6 - 31 juillet 2020**

*Master 2.1 : première année de master*

*Master 2.2 : deuxième année de master*

**Ouverture des inscriptions :**

**Lundi 13 janvier 2020**

**Date limite de réception des dossiers de candidature :**

**Lundi 10 février 2020 (9h)**

<b>VOS INTERLOCUTRICES À FRANCE ÉDUCATION INTERNATIONAL</b>	<b>VOS INTERLOCUTEURS À L'UNIVERSITÉ DE NANTES</b>
<p><b>Caroline PEREZ</b> Coordinatrice du master 2 Téléphone : +33 (0) 1 45 07 63 63 Courriel : <a href="mailto:perez@ciep.fr">perez@ciep.fr</a></p> <p><b>Melissa CHAÏBI</b> Assistante de projet Téléphone : +33 (0) 1 45 07 63 58 Courriel : <a href="mailto:chaibi@ciep.fr">chaibi@ciep.fr</a></p>	<p><b>Nathalie GARRIC</b> Responsable du master 2 Courriel : <a href="mailto:nathalie.garric@univ-nantes.fr">nathalie.garric@univ-nantes.fr</a></p> <p><b>Service de scolarité</b> Courriel : <a href="mailto:master2.scollshs@univ-nantes.fr">master2.scollshs@univ-nantes.fr</a></p>

# SOMMAIRE

<b>1. INFORMATIONS GÉNÉRALES.....</b>	<b>3</b>
<b>2. PRÉREQUIS.....</b>	<b>3</b>
<b>3. INSCRIPTION PÉDAGOGIQUE ET CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE .....</b>	<b>3</b>
3.1. Étape de présélection .....	3
3.2. Étape d'admission .....	3
<b>4. INSCRIPTION ADMINISTRATIVE À FRANCE ÉDUCATION INTERNATIONAL.....</b>	<b>4</b>
4.1. Inscription à France Éducation international et frais de formation.....	4
4.2. Tarifs – hébergement et restauration.....	4
4.3. Types de paiement .....	4
4.4. Confirmation d'inscription auprès de France Éducation international.....	5
4.5. Désistement .....	5
4.6. Remboursement par France Éducation international .....	6
<b>5. INSCRIPTION ADMINISTRATIVE À L'UNIVERSITÉ DE NANTES .....</b>	<b>6</b>
<b>6. QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION .....</b>	<b>6</b>
<b>7. ATTESTATION .....</b>	<b>6</b>

# 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ce master 2 parcours professionnel est proposé par la FLCE de l'université de Nantes dans le cadre de l'université d'été – BELC 2020, *les métiers du français dans le monde*. Ce master professionnel représente 200 heures de formation qui seront réparties en deux périodes : été 2020 et été 2021. L'effectif **minimum** pour l'ouverture de ce master est de **14 inscrits**, l'effectif **maximum de 18 inscrits**.

**Type de diplôme** : Master 2 professionnel

**Type de formation** : Formation continue

**Composante** : FLCE – Faculté des langues et des cultures étrangères de l'Université de Nantes

**Parcours** : Ingénieries de l'enseignement et de la formation en FLE

**Mention** : LLCER - Langues, littératures, civilisations étrangères et régionales.

**Durée des études** : 2 étés consécutifs en présence

**Niveau d'études visé** : BAC +5

**Lieu de la formation** : Université Nantes, Faculté des langues et cultures étrangères (FLCE)

## 2. PRÉREQUIS

Niveau de compétence en langue française conseillé : C1 du *CECRL*.

L'admission au master 2 parcours professionnel est **sous réserve de l'avis de la commission**. Elle peut être ouverte aux étudiants ayant obtenu soit :

- avoir acquis les 60 premiers crédits européens du master 1 spécifique à chacune des universités dispensant un master ou une maîtrise de français langue étrangère ;
- ou avoir un diplôme **français** (master 1 ou maîtrise) en sciences du langage avec un choix de modules-passerelles pour une orientation professionnelle, lettres modernes ou classiques, langues vivantes, sciences humaines et sociales sous réserve de l'avis de la commission pédagogique ;
- ou avoir obtenu un diplôme **dans un autre pays que la France** et attester que ce diplôme valide minimum 4 années d'études supérieures (niveau II de la nomenclature française) par une procédure de « validation d'acquis » (en 2019 coût supplémentaire de 50€) sous réserve de l'avis de la commission pédagogique ;
- un niveau de M1 de toute discipline mais une expérience significative professionnelle dans le domaine du FLE sous réserve de l'avis de la commission pédagogique.

## 3. INSCRIPTION PÉDAGOGIQUE ET CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

### 3.1. Étape de présélection

Ce master 2 nécessite une inscription conjointe à France Éducation international et à l'université de Nantes. L'accès au master 2 est sélectif. Une présélection se fait d'abord par France Éducation international.

#### 1<sup>ère</sup> étape : France Éducation international

Les candidats sont invités à téléverser leur dossier à partir du **13 janvier 2020**

ici : <https://www3.ciep.fr/lf/belc1/ete/master21/>.

Date limite du dépôt des dossiers : **10 février 2020 (9h)**. Le dossier doit comprendre :

- un **CV en français actualisé et détaillé** (parcours universitaire et professionnel) ;
- une **lettre de projet professionnel** dans laquelle le candidat présente ses motivations et son sujet de mémoire de recherche ;
- le **diplôme le plus élevé détenu** ;
- les **justificatifs de la durée officielle des études** délivrés par l'établissement (il peut s'agir d'un supplément au diplôme, des relevés de notes, des règlements des études ou règlements des examens, etc.) ;

**NB : tous les documents requis doivent être traduit en français par un traducteur assermenté ou par les autorités officielles du pays d'origine.**

Un accusé de réception de la candidature et un avis de recevabilité seront envoyés au candidat par voie électronique. **Cet avis de recevabilité ne garantit pas l'admission du dossier lors de la commission pédagogique.**

### 3.2. Étape d'admission

Après avoir reçu l'avis de recevabilité de France Éducation international, le candidat doit s'inscrire sur la plateforme d'inscription de l'Université de Nantes (plateforme SURF) pour générer son dossier et ensuite l'envoyer par voie postale.

## 2<sup>ème</sup> étape : Université de Nantes

### Dépôt de candidature à l'Université de Nantes

Le lien pour l'inscription en ligne sera envoyé par France Éducation international. Le dossier du candidat est généré automatiquement. Il devra être renvoyé par voie postale à l'université de Nantes au plus tard **le 8 mars 2020**.

Les dossiers de candidature seront examinés par une commission pédagogique qui se réunira le **19 mars 2020**.

### Résultats

Les candidats définitivement retenus seront informés par l'université de Nantes à partir du **27 mars 2020**.

### À noter :

- les titulaires d'un diplôme français délivré après 1997 devront fournir l'identifiant national étudiant (INE) ;
- pour les candidats français, la demande de transfert de dossier est obligatoire si l'étudiant a obtenu son dernier diplôme dans une université française. Cependant, l'inscription de l'étudiant est possible, même si le transfert n'est pas finalisé ou s'il n'a pas été accepté par l'université d'origine.

**Attention :** Aucun règlement des frais de formation auprès de France Éducation international ne doit être effectué avant la tenue de la commission pédagogique. À partir du mois d'avril 2020, vous serez invité à retourner sur votre espace d'inscription pour régler les frais correspondants.

## 4. INSCRIPTION ADMINISTRATIVE À FRANCE ÉDUCATION INTERNATIONAL

### 4.1. Inscription à France Éducation international et frais de formation

Les candidats ayant obtenu un avis favorable de la commission pédagogique seront invités à finaliser leur inscription en réglant les frais de formation et s'ils le souhaitent d'hébergement et de restauration à France Éducation international **avant le 1<sup>er</sup> juin 2020**.

**NB :** Le master 2 se déroulant sur deux étés consécutifs, la réinscription à France Éducation international (en formule C) est nécessaire la deuxième année.

Les frais de formation - formule C	1 412 €
------------------------------------	---------

### 4.2. Tarifs – hébergement et restauration

Possibilité d'hébergement et de restauration sur le campus de l'université de Nantes.

*Dimanche 5 juillet (arrivée l'après-midi) - samedi 1<sup>er</sup> août (départ le matin)*

Forfait hébergement seul :	370.54 €
Forfait restauration 3 repas (déjeuner, déjeuner et dîner) :	698.92 €
Forfait restauration 2 repas (déjeuner et dîner) :	575.30 €
Forfait restauration 1 repas (déjeuner) :	287.65 €

**NB :** Les tarifs indiqués ci-dessus, sont les tarifs 2019, les tarifs 2020 seront disponibles à partir du mois d'avril 2020. Le règlement des frais de formation, d'hébergement et de restauration doit se faire au moment de l'inscription administrative, en euros exclusivement.

### 4.3. Types de paiement

- **Paiement par chèque** à l'ordre de l'agent comptable de France Éducation international
- **Paiement par virement et virement international :** Le paiement doit être adressé aux coordonnées bancaires ci-dessous :

Trésorerie Générale de Versailles  
16 Avenue de Saint-Cloud  
78018 Versailles Cedex

Identifiant national de compte bancaire – RIB

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
-------------	--------------	--------------	---------	---------------

10071	78000	00001003976	91
-------	-------	-------------	----

TPVERSAILLES TRESOR GALE
--------------------------

Identifiant international de compte bancaire - IBAN

Identifiant international de l'établissement bancaire - BIC

IBAN (International Bank Account Number)						
FR76	1007	1780	0000	0010	0397	691

BIC (Bank Identifier Code)
TRPUFRP1

Titulaire du compte

CENTRE INTERNATIONAL ÉTUDES PÉDAGOGIQUES  
1 RUE LÉON JOURNAULT  
F-92318 SÈVRES

Les frais bancaires sont à la charge du candidat. Il est nécessaire de le préciser à l'établissement bancaire au moment de l'opération.

- **Par mandat ou mandat international**

Le mandat doit être établi à l'ordre de l'agent comptable de France Éducation international.

- **Paiement par carte bleue en ligne**

Cette opération s'effectue au cours de l'inscription sur le site de France Éducation international.

- **Paiement pris en charge par un organisme**

Une attestation de l'organisme concernant les frais pris en charge (formation, hébergement et/ou restauration), précisant le nom du candidat, les dates de la formation et le montant.

Sans cette attestation, l'inscription ne peut pas être enregistrée (modèle à télécharger sur le site de France Éducation international (<http://www.ciep.fr/belc/master-2-fle>)). France Éducation international établira la facture correspondante à l'issue de la formation.

- **Pour les boursiers du gouvernement français (bourses mise en œuvre par Campus France)**

Après avis de l'éligibilité administrative du dossier de la part de France Éducation international le dossier de bourse de stage SPCD – taux 2, inscrit en programmation, devra être envoyé à Campus France, avec la fiche d'engagement de bourse, générée à partir de la procédure « passerelle PRISME », à l'adresse générique correspondant à votre zone géographique :

[afrique@campusfrance.org](mailto:afrique@campusfrance.org) ;

[asie@campusfrance.org](mailto:asie@campusfrance.org) ;

[ameriques@campusfrance.org](mailto:ameriques@campusfrance.org) ;

[europa@campusfrance.org](mailto:europa@campusfrance.org) ;

[maghreb@campusfrance.org](mailto:maghreb@campusfrance.org) ;

[moyen-orient@campusfrance.org](mailto:moyen-orient@campusfrance.org) ;

[océanie@campusfrance.org](mailto:océanie@campusfrance.org)

Il conviendra d'indiquer en objet le libellé suivant : **BELC été 2020 – NOM DU PAYS**

#### 4.4. Confirmation d'inscription auprès de France Éducation international

Une fois le paiement effectué ou l'attestation de prise en charge transmise à France Éducation international par l'organisme financeur, le candidat recevra une confirmation de son inscription.

#### 4.5. Désistement

- Pour tout désistement, à l'initiative du participant, formulé par écrit **avant le 1<sup>er</sup> juin 2020 à minuit**, tous les frais seront remboursés. Pour le candidat pris en charge totalement ou partiellement par un organisme, aucun frais ne sera facturé.
- Pour tout désistement formulé **après le 1<sup>er</sup> juin 2020 minuit**, aucun remboursement ne sera effectué. Pour le participant pris en charge totalement ou partiellement par un organisme, l'ensemble des frais pris en charge par cet organisme est facturé, sur la base de l'attestation de prise en charge fournie obligatoirement à l'inscription du participant. Cette attestation est le document contractuel prioritaire entre l'organisme de prise en charge et France Éducation international. A la demande de l'organisme, il peut être établi d'autres documents (devis, convention, bon de commande) mais l'attestation de prise en charge est le seul document sur lequel s'appuie France Éducation international pour établir la facture après la formation.
- Toute **demande de changement de forfait restauration/hébergement** doit être formulée par écrit **avant le 19 juin 2020 à minuit**. Si le montant du nouveau forfait restauration/hébergement est supérieur au montant du forfait choisi initialement, (dans la limite des disponibilités de la résidence et du restaurant à la date de la demande), le règlement de la différence entre les deux montants doit parvenir à France Éducation international **au plus tard le 22 juin 2020**, pour que le changement de forfait soit pris en compte. Si le montant du nouveau forfait est inférieur au montant du forfait

initialement choisi, France Éducation international rembourse la différence entre les deux montants. Aucun changement de forfait restauration ou hébergement ne sera possible sur place à Nantes à l'arrivée du participant.

- d- **En cas d'absence, d'abandon en cours de formation ou de départ anticipé, aucun remboursement ou réduction de frais n'est effectué.** Pour le participant pris en charge totalement ou partiellement par un organisme, l'ensemble des frais pris en charge, indiqué sur l'attestation de prise en charge fournie à l'inscription du participant, sera facturé.

#### 4.6. Remboursement par France Éducation international

Le remboursement est effectué par l'Agent comptable de France Éducation international par virement bancaire, dans un délai de 3 mois après la fin du master, et seulement sur la base d'un dossier constitué du RIB international du participant, de son courriel ou courrier de désistement et le cas échéant, du justificatif correspondant.

Remboursement d'un participant ayant obtenu le financement d'un organisme après avoir réglé personnellement les frais liés à son inscription :

Exemple : Un participant inscrit avec un statut « Cas N°1, prenant charge personnellement la totalité des frais », règle l'ensemble des frais liés à sa participation par tout moyen de paiement. Parallèlement, ce participant fait des démarches pour obtenir un financement auprès d'un organisme quel qu'il soit, et obtient la prise en charge totale ou partielle des frais.

France Éducation international est alors en mesure de rembourser le participant du montant des frais qu'il a réglé et finalement pris en charge par l'organisme financeur. Ce remboursement est effectué uniquement après que France Éducation international a reçu l'attestation de prise en charge de l'organisme, puis facturé l'organisme et perçu le règlement correspondant. Compte tenu de cette procédure particulière, le délai de remboursement de 3 mois indiqué ci-dessus pourrait ne pas être respecté.

### 5. INSCRIPTION ADMINISTRATIVE À L'UNIVERSITÉ DE NANTES

Les candidats sélectionnés devront à **partir du 6 juillet 2020** s'inscrire à la scolarité de l'université de Nantes. **Une seule inscription à l'université de Nantes est nécessaire.** Elle est valable pour les deux périodes (étés 2019 et 2020 pour les master 2.2 et étés 2020 et 2021 pour les master 2.1).

Pour pouvoir obtenir leur carte étudiante, les candidats sélectionnés devront :

- 1- S'acquitter de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) ;
- 2- Régler les frais de scolarité à l'université de Nantes.

Pour l'année 2019-2020, le coût des frais de scolarité s'élevait à **243 € \***.

Cette somme sera réglée sur place de préférence **en CB ou par chèque**. **Pour un règlement en espèce, l'étudiant devra se rendre à l'agence comptable en centre-ville.**

Les boursiers du gouvernement français sont exonérés des droits d'inscription. Ils devront fournir une attestation de bourse. Tous les participants, **boursiers inclus**, devront s'acquitter de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) à hauteur de **91€** en juillet 2019 (<https://cvec.etudiant.gouv.fr/>). Le paiement se fait en ligne.

*\*Ce tarif est celui de 2019. Nous ne prendrons connaissance du tarif 2020 de l'université de Nantes qu'en juillet 2020. Il est susceptible d'évoluer.*

### 6. QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION

En fin de formation, les participants seront invités à évaluer la qualité de la formation et des autres prestations par le biais d'un questionnaire de satisfaction en ligne.

### 7. ATTESTATION

À l'issue de la formation, une attestation de suivi de cours sera délivrée au participant.